

# Immobilier : cliquez, misez, signez !

Du 15 au 19 novembre, les notaires bas-normands lancent la semaine régionale de la vente notariale interactive (VNI), un concept alliant négociations traditionnelles et vente aux enchères. Le tout de façon sécurisée et dans des délais accélérés. Le principe ?

## Le juste prix

*“Le propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier se rapproche de son notaire avec lequel il convient d'un prix de vente. L'annonce, ainsi que toutes les informations techniques nécessaires aux acquéreurs, sont ensuite mises en ligne pour une durée de six à huit semaines”,* détaille M<sup>e</sup> Michel Duteil, notaire à Avranches. Pendant cette période, les candidats acquéreurs “sérieux” se voient délivrer un agrément leur permettant, dans un délai final de 48 heures, de formuler leur offre en ligne, avec possibilité de renchérir sur les offres des autres candidats à l'acquisition.

*“Dans 90% des cas, le prix de pré-*

*sentation du bien est atteint ou dépassé”,* souligne Etienne Meyer, responsable développement pour Min.not, tout en indiquant qu'une dizaine de biens se sont déjà vendus via ce système en Basse-Normandie. Comme cet immeuble caennais, acquis au prix de 908 000 € (contre 765 000 € au départ) au terme de 18 enchères impliquant quatre participants, ou cette maison, située à La Godefroy, près d'Avranches, remportée 196 000 € (au lieu des 220 000 estimés) après une unique offre.

*“Si au terme de la vente aux enchères le vendeur n'est pas satisfait, il peut se retirer. Quant à l'acquéreur, il bénéficie de garanties, comme le délai de retraction de 7 jours”,* souligne M<sup>e</sup> Duteil. *“Cette formule, basée sur une confrontation libre de l'offre et de la demande, permet au vendeur de se rendre compte de l'état du marché et à l'acquéreur d'acheter au juste prix”,* conclut M. Meyer.

**Pratique.** Informations et ventes sur [www.immobilier.notaires](http://www.immobilier.notaires).



Consultables par tout internaute, la salle aux enchères “virtuelle” permet d'acquérir ou de vendre un bien en toute transparence, comme le présente ici Etienne Meyer, responsable du développement internet des Notaires.